



11 septembre 2019

CIRCULAIRE CTOI 2019-36

Madame, Monsieur

RAPPORT DE LA 23^E SESSION DE LA COMMISSION DES THON DE L'OcéAN INDIEN, INCLUANT LES DERNIERES VERSIONS DES MCG

Le rapport de la 23^e session de la Commission des thons de l'océan Indien, tenue à Hyderabad (Inde) du 17 au 21 juin 2019, est maintenant disponible au téléchargement sur le site Web de la CTOI [\[cliquez ici\]](#).

Je voudrais remercier les membres qui ont formulé des commentaires sur les différents projets de rapport. Pour les quelques questions qui n'ont pas été résolues par courriel, vous constaterez que j'ai pris une « décision de la présidente » sur le texte.

Le rapport de S23 comprend les sept mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission (Annexe 7). Veuillez noter que ces MCG contiennent une série de modifications par rapport aux textes fournis dans la circulaire 2019-27 de la CTOI le 1^{er} juillet 2019 et doivent être considérées comme les versions définitives.

Il s'agissait pour la plupart de corrections rédactionnelles mineures de fautes de frappe, de formatage et de grammaire ; toutefois, les changements structurels suivants ont été apportés à deux résolutions, ce qui a entraîné un changement dans le nombre de paragraphes par rapport aux versions précédentes.

- Résolution 19/01 : Le paragraphe 18 a été reformaté en note de bas de page (selon les Rés. 17/01 et 18/01), ce qui a entraîné une diminution du nombre total de paragraphes de la Rés. 19/01 de 31 à 30.
- Résolution 19/04 : Une des clauses manquait au paragraphe 3. Le paragraphe 3 comporte désormais 16 clauses (de a à p). Le paragraphe 18a a été reformaté en un nouveau paragraphe, de sorte que le nombre total de paragraphes est passé de 20 à 21.

Sincèrement vôtre

Susan Imende
Présidente de la CTOI

Pièces jointes :

- Aucune

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Afrique du Sud, Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union européenne, France (territoires), Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kenya, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Royaume-Uni (TOM), République de Tanzanie, Sri Lanka, Soudan, Thaïlande, Yémen. **Parties non contractantes coopérantes** : Libéria, Sénégal. **Organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie à** : Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message a été transmis par courriel seulement